

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 5 mai 2025**DÉLIBÉRATION n°2025-36**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 5 mai 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 25 avril 2025.

Point de l'ordre du jour :

5.3. Montant et nombres de primes C3 du RIPEC pour la campagne 2025

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis du comité social d'administration du 24 avril 2025,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver, pour la campagne 2025, le nombre et le montant des primes C3 du RIPEC.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation, pour la campagne 2025, de l'attribution de 101 primes C3 du RIPEC pour un montant de 3 700€/an/prime.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 32
Membres présents : 25	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 7	Votes exprimés : 32
Total des membres présents et représentés : 32	Majorité requise : 17
	Pour : 32
	Contre : 0

Pièce jointe :

- descriptif du dispositif de la composante C3 du RIPEC.

Fait à Tours,

Le RIPEC C3

Attributions au titre de la campagne 2025

Le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 modifié a institué un nouveau régime indemnitaire destiné aux enseignants-chercheurs, aux personnels assimilés et aux chercheurs. Ce régime inclut une prime individuelle (RIPEC C3), fondée sur « la qualité des activités et l'engagement professionnel des agents au regard de l'ensemble des missions définies pour les enseignants-chercheurs à l'article L. 123-3 du code de l'éducation ».

I. Taux

Eu égard à l'enveloppe versée par le ministère, le conseil d'administration avait fixé le montant de la prime C3 pour 2023 et les années suivantes à 3700 € par an.

II. Le nombre de primes C3

Cette décision a conduit à une projection de la montée en charge du dispositif C3 du RIPEC à partir de 2022 :

- Nombre de nouvelles C3 distribuées :
 - 2023 : 83
 - 2024 : 75
 - 2025 : 101
-